Zeitschrift: Eidgenössische Sängerzeitung = Revue de la Société fédérale de chant

Herausgeber: Eidgenössischer Sängerverein

Band: 35 (1971)

Heft: 3

Rubrik: Assemblée des délégués, Zurich, le 17 avril 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Engrazieivels astga il pievel da Trun esser a siu chor viril per tut quei ch'el ha prestau en in tschentaner sco promotur dil cant. Era astg'ins buca emblidar ch'il chor viril ei staus la societad che ha decennis e decennis cultivau il teater popular, il far cumedia sco nus schein – in bein cultural che stat deplorablamein per svanir – concurrenzaus dallas invenziuns modernas: film, radio e televisiun.

Il chor viril denton flurescha pli che mai e va en constituziun e forza admirabla en il secund centenari. Ina fiasta populara plein legria duei fermar la porta dil secul vargau ed arver quella dil futur. Che quei possi reussir giavischein nus al chor giubilar, alla populaziun da Trun ed a tut ils hosps da lunsch e da meneivel. Viva la Grischa! G. V.

Partie française

Assemblée des délégués, Zurich, le 17 avril 1971

L'Assemblée des délégués des sociétés de la SFC a eu lieu au Kongresshaus à Zurich le 17 avril.

Sur un effectif de 235 sections 127 seulement étaient représentées. Le quorum était donc atteint, mais est-ce suffisant?

Le point important à discuter était le règlement pour la Fête fédérale de 1973. Après avoir voté l'entrée en matière, les délégués avaient l'occasion de s'exprimer au sujet du règlement, dont chaque paragraphe fut très sérieusement commenté. Il n'y eut pour ainsi dire aucune contestation du côté des délégués, sinon deux interventions qui méritaient une explication plus précise. Le règlement a donc été adopté à l'unanimité.

Monsieur Mossdorf, conseiller d'Etat et président du Comité d'organisation, s'est plu à relever que la Fête fédérale 1973 s'annonce sous les meilleurs auspices et que tout a été mis en œuvre pour que l'intérêt des chanteurs soit placé en premier lieu.

Après avoir approuvé les comptes 1969 et 1970, l'Assemblée devait encore élire un membre au Comité central pour remplacer M. Dr prof. Armin Tschupp, démissionnaire pour raisons de santé. C'est M. A. Oprecht, président de la Société cantonale des chanteurs des Grisons, qui a été choisi. M. F. Sauvageat s'est vu reconfirmé dans son mandat, des raisons majeures ayant empêché le remplaçant proposé de répondre favorablement à l'appel.

Rapport de gestion du président

On ne peut pas prétendre que la situation du chant choral dans notre pays se soit améliorée depuis notre dernière Assemblée des délégués en septembre 1969, à Neuchâtel. A quelques exceptions près, nos sections ont pu, dans les cas favorables, maintenir leurs effectifs, et peu d'éléments jeunes s'enrôlent dans nos chorales. Si nos diverses manifestations ont en général été